

DEC122596DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7648, intitulée «Laboratoire de Physique des Plasmas », dont la directrice est Mme Laurence Rézeau;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Pascal Chabert, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr pascal Chabert, délégation est donnée à Mrs Patrick Canu, Chargé de recherche, Dominique Delcourt, Directeur de recherche et Edouard Bouchet, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} août 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC100121DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 28 septembre 2012

La directrice d'unité

Laurence Rézeau